

coopération en Europe. Ce rapport a examiné quatre sujets de discussion pour cette conférence: (A) la sécurité, y compris les principes régissant les relations entre États et certains des aspects militaires de la sécurité; (B) la libre circulation des personnes, des informations et des idées, et les relations culturelles; (C) la coopération en matière d'économie, de sciences appliquées et de technologie, et de science pure; (D) la coopération en vue d'améliorer le milieu humain. Les Ministres ont demandé au Conseil permanent de poursuivre ces études en vue de faciliter des discussions constructives de ces questions lors des négociations.

14. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont réaffirmé leur conviction de longue date qu'une réduction de forces mutuelle et équilibrée dans la région centrale de l'Europe qui sauvegarderait en matière de sécurité les intérêts légitimes de tous les États concernés maintiendrait la sécurité et renforcerait la stabilité en Europe en apportant une contribution importante à la réduction des tensions et à l'amélioration de l'ensemble des relations entre l'Est et l'Ouest.

15. Ces Ministres ont examiné l'évolution de la situation en ce qui concerne les réductions de forces mutuelles et équilibrées depuis leur dernière session à Lisbonne. Ils ont réaffirmé leur approbation des décisions prises les 5 et 6 octobre 1971 à la réunion des Suppléants des Ministres des Affaires étrangères et de hauts fonctionnaires qui ont prévu des conversations exploratoires avec le gouvernement soviétique et les autres gouvernements intéressés et ont chargé M. Brosio de cette mission en lui donnant un mandat important. Ils se sont félicités de ce que M. Brosio ait accepté cette invitation.

16. Ces Ministres ont constaté avec regret que le gouvernement soviétique s'est abstenu jusqu'ici de répondre à l'initiative alliée dans cet important domaine des relations Est-Ouest pour lequel il avait précédemment manifesté de l'intérêt. Relevant les déclarations par lesquelles les dirigeants soviétiques ont exprimé l'espoir de voir les conversations Est-Ouest sur des réductions de forces en Europe commencer le plus tôt possible, ces Ministres espèrent que M. Brosio pourra se rendre prochainement à Moscou. Les gouvernements alliés intéressés continuent à penser que des explorations préalables sont indispensables à la préparation d'éventuelles négociations multilatérales sur cette question.

17. Ces Ministres ont souligné l'importance qu'ils attachent aux mesures qui réduiraient les risques d'un affrontement militaire et renforceraient ainsi la sécurité en Europe. Ils ont noté qu'une future conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait traiter de ces aspects de façon appropriée.

18. Les Ministres ont pris note d'un rapport sur les nouvelles études effectuées au sein de l'OTAN depuis la session de Lisbonne concernant les réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ils ont chargé les Représentants permanents de poursuivre cette activité.

19. Les Ministres ont favorablement accueilli le fait que les négociations menées entre les États-Unis et l'URSS sur la limitation des armes stratégiques ont abouti à des accords concrets visant à réduire le risque de guerre nucléaire accidentelle et à améliorer les communications

entre les deux gouvernements. Ils ont également exprimé leur satisfaction des consultations étroites qui se tiennent au sein de l'Alliance durant les conversations sur la limitation des armements stratégiques. Les Ministres ont exprimé l'espoir que ces négociations aboutiront prochainement à des accords qui mettront un frein à la course aux armements stratégiques et renforceront la paix et la sécurité internationales.

20. Les Ministres se sont de nouveau déclarés résolus à favoriser des progrès en matière de désarmement et de contrôle des armements et ils ont analysé l'évolution récente de la situation dans ces domaines. Ils ont exprimé leur satisfaction des mesures envisagées en vue de l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et des toxines et de leur destruction. Ils ont déclaré qu'ils espéraient voir tous les États adopter de pareilles mesures. Les Ministres ont également formé le vœu que des progrès puissent être accomplis en vue d'un accord sur l'interdiction contrôlée des armes chimiques. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont noté avec intérêt les efforts accomplis pour trouver les moyens efficaces de vérifier le respect d'éventuels accords sur une interdiction totale des essais nucléaires.

21. Les Ministres ont pris note d'un rapport sur la situation en Méditerranée préparé par le Conseil permanent, conformément à leurs instructions. Ils ont réaffirmé leur préoccupation devant le cours des événements dans cette région tout en exprimant l'espoir de voir s'instaurer un règlement pacifique en Méditerranée orientale. Compte tenu des conclusions présentées dans le rapport qui leur avait été soumis, ils ont prié le Conseil permanent de continuer ses consultations à ce sujet et de suivre l'évolution dans la zone en question des divers aspects de la situation afin de leur présenter un rapport sur la question lors de leur prochaine réunion.

22. Les Ministres ont noté avec satisfaction les nouveaux résultats obtenus par le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) dans ses études, notamment celles ayant trait à la pollution de l'air et de l'eau et par la mise en œuvre d'un programme sur l'application de la technologie moderne aux soins médicaux.

23. La prochaine session ministérielle de printemps du Conseil se tiendra à Bonn, les 30 et 31 mai 1972.

24. Les Ministres ont demandé au Ministre des affaires étrangères de Belgique de transmettre le texte des paragraphes précédents en leur nom par la voie diplomatique, à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés.

25. Les Ministres des pays participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont réunis en Comité des plans de défense.

26. Compte tenu des considérations exposées dans les paragraphes précédents, ils ont souligné que les efforts déployés par l'OTAN pour se doter d'une capacité de défense suffisante et la recherche de la détente ne sont pas incompatibles mais complémentaires et qu'une défense suffisante et crédible est le corollaire indispensable de négociations réalistes sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans le même ordre d'idées, les Ministres